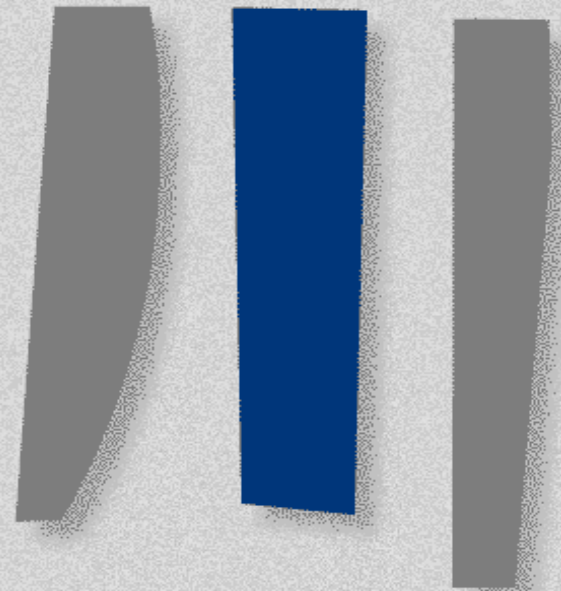


**Présentation de M. Marty-Gauquié
Directeur – Liaison avec les organisations internationales
Bureau de Paris**



Banque européenne d'investissement

**“La prévention du changement climatique et le financement des
énergies renouvelables”**

UNECE - Genève, le 26 mai 2004

LE GROUPE BEI : LA BEI ET LE FEI



La Banque européenne d'investissement (BEI):

- Créée par le Traité de Rome en 1957
- L'Institution financière de l'Union européenne
- Volume des opérations en 2003 :
 - Prêts : € 42 milliards (dont 2.1 dans les PPM)
 - Emprunts : € 42 milliards

.../...

LE GROUPE BEI : LA BEI ET LE FEI (bis)



Le Fonds européen d'investissement (FEI) :

- Créé en 1994, intégré au groupe BEI en 2000
- Filiale spécialisée du Groupe pour le capital-risque et les contre-garanties en faveur des PME
- Capital risque : € 2.5 milliards en 190 FCR
- Garanties, contre-garanties, titrisation PME et micro-credit: € 6.3 milliards (250.000 PME bénéficiaires)

LES ENERGIES RENOUVELABLES : LES OBJECTIFS DE L'UNION EUROPEENNE



- **2010** : 22% de l'électricité consommée doit être produite à partir d'énergies renouvelables.
- **2008-2012** : diminution de 8% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau 1990.
- **Diversification et sécurité** de l'approvisionnement (2002 : 78% de l'énergie consommée est d'origine fossile; à 50% importée).

LES ENERGIES RENOUVELABLES : LES OBJECTIFS DE LA BEI



- Porter de **7.5%** à **15%** la part des prêts aux énergies renouvelables dans le total des prêts énergie (3.5 milliards/an).
- Prêts aux **projets énergies renouvelables** (hydroélectricité, géothermie, éolienne, biomasse, solaire) – représenteront 50% des prêts à la génération d'énergie en 2008-2010.
- Prêts aux **initiatives de R&D** pour le développement de nouvelles technologies.
- Prêts aux **industries de production** de nouvelles technologies.
- Initiative « **changement climatique** » (01/2004).

L'INITIATIVE « CHANGEMENT CLIMATIQUE » DE LA BEI (2004-2006)



- « CCFF » Enveloppe de **500 millions €**, financements structurés
- « CCTAF » **Assistance technique** : 10 millions – identification, faisabilité, réalisation d'investissements de réduction des émissions à effet de serre (Protocole de Kyoto-JI et CDM; conférence COP-9 – Milan 12/03)
- « **Fonds d'investissement carbone** » : soutien de la BEI aux plateformes de commercialisation des « crédits carbone » selon les modalités à définir (sujet à décision de nos Gouverneurs).

SELECTION/EVALUATION DES PROJETS ENERGIES RENOUVLABLES : L'APPROCHE de la BEI



- Objectif ER : **50% du total des prêts à la génération d'énergie en 2008-2010** (« Livre blanc » 97/599 et Directive 2001/77)
- **Prise en compte des externalités environnementales et technologiques** dans le calcul du TRI/IRR du projet.
- **Méthode d'évaluation des externalités** selon l'étude « EC Extern(E) » de 1989 et le Rapport « AEA Technology » de 2002.
- **Exigence de compétitivité** des projets Énergies renouvelables (y inclus les externalités) par rapport aux alternatives classiques de production d'énergie.
- Dans l'UE : application des normes communautaires
- Hors UE : application des **principes d'Equateur** et du PNUE

Mais ... en attente des critères EC sur l'efficacité des mécanismes de soutien public aux ER et aux objectifs de 2010 (attendus pour le 27-10-2005).

LES ENERGIES RENOUVELABLES : LES RESULTATS 1993-2003



- 2,990 Milliards de financements – 76% dans l'UE ; **24% hors UE**
- 48 projets d'envergure – 25 dans l'UE ; **23 hors UE**
 - **55,4% hydroélectricité**
 - 24,3% éolienne
 - 20,3% autres énergies dont biomasse, géothermie, énergie solaire, etc.

LES ENERGIES RENOUVELABLES : LES DEFIS DU FINANCEMENT



- **Petite taille** des projets et rareté des intermédiaires bancaires spécialisés.
- **Technologie** insuffisamment certifiée (complexité, fragilité, formation, etc.) et coûteuse.
- **Profil du crédit faible** et souvent aléatoire.
- « **Effet pervers** » des **mécanismes de subventions** : souvent trop massives, incertaines dans la durée, et à l'échéance non adaptée au profil de crédit des projets.
- Pression économique créée par les **quotas d'émissions**.

LES ENERGIES (RENOUVELABLES) : LES DEFIS A RELEVER hors de l'Union Européenne



- Énergie : **24%** des financements dans les PPM, 23.6% dans les ACP, 34% dans les ALA
- Priorités sur les **objectifs « classiques »** (exemple du portefeuille PPM):
 - Sécurité d'approvisionnement (**interconnexion Espagne-Maroc : « dorsales électriques » MA, DZ, EGY, JOR, SYRIE, Liban, WB, Reservoirs gaziers turcs etc.**)
 - Electrification rurale (**Maroc, Tunisie, Syrie, Haute Egypte, Jordanie, etc.**)
 - Recettes d'exportation et transferts de technologie (**Raffinerie Midor, Terminal d'Idku), gazoducs DZ-Europe**)
 - Interconnexions **« Anneau énergétique Euromed » : Turquie-Syrie, Jordanie-Egypte, Maroc-Algérie)**
 - Maitrise de l'énergie : **cimenteries, chimie, siderurgie.**

LES ENERGIES RENOUVELABLES : DES SOLUTIONS?



- Volonté Groupe BEI d'appuyer les objectifs internationaux et environnementaux de l'Union.
 - prêts à des « projets environnementaux » (réduction CO², eaux, déchets, TCSP, etc.)
 - maximisation de « l'effet environnemental » dans les prêts à des projets ayant d'autres finalités (R&D, Communications, etc.)
- Prise en compte de l'élément de risque (CCFF, SFE) par des financements structurés.

LES ENERGIES RENOUVELABLES : DES SOLUTIONS? (suite)



- Utilisation du capital-risque pour l'émergence de projets novateurs privés à profil de risque élevé:
 - dans l'Union à 25 : FEI
 - en Méditerranée : Euromed-risk capital facility
 - dans les ACP : Investment Facility (ACP-IF)

- Capacity building : Assistance technique (CCTAF dans l'Union à 25; FEMIP-TAF en Méditerranée; Cotonou TAF dans les ACP)

LES ENERGIES RENOUVELABLES : DES SOLUTIONS? (suite et fin)

- Forte implication des **puissance publiques** : cadre réglementaire, normalisation, formation.
- Établissement d'un **marché des crédits-carbone** et de plateformes de commercialisation (« Fonds carbone ») – directive de juillet 2003 → janvier 2005.
- Recours aux **financements structurés** (« CCFF »).
- Synergies entre subventions et financements bancaires pour créer des mécanismes de **financements concessionnels**, plutôt que des subventions par projets individuels.
- Assistance technique (« CCTAF »).

CONCLUSIONS

- **Prévention du changement climatique** est LE problème écologique du siècle.
- Enjeu : **catalyser une synergie** entre pouvoirs publics, industriels, opérateurs et financiers.
- **Réaliser un changement culturel** : les solutions sont connues, les moyens (relativement) disponibles.
- **Gérer les distorsions de compétitivité** dans une économie mondialisée. Pour le marché OCDE : horizon 2010-2025.

PUBLICATIONS ENVIRONNEMENTALES DE LA BEI

DISPONIBLES SUR INTERNET :

www.bei.org/environment/fr/index.htm

- **Environmental Report 2000-2002 (2001-2003 to be published in June)**
- **EIB's Environmental Statement**
- **EIB Environmental Procedures**
- **EIB and Sustainable Development**
- **EIB and Climate Change Prevention**
- **EIB and Renewable Energy**
- **President Maystadt's contribution to COP-9 Conference – Milan 11-12-2003**
- **EIB's Environmental Structure**



Banque européenne d'investissement

<http://www.bei.org>